



SECTION
DE LA
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

18 janvier 2023

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ : Pragmatisme et Bon Sens

Pragmatisme et bon sens, ce sont les mots utilisés par la Direction, lors de la réunion du 12 janvier avec les Organisations Syndicales, pour « affronter » les éventuelles coupures d'électricité.

FO-DGFIP a rappelé à la Direction la mauvaise volonté d'une minorité de chefs de services pour l'attribution à titre exceptionnel du télétravail (TT) et d'Autorisations d'Absences (ASA) : périodes du Covid, de pénurie d'essence...

En cas de problème, la Direction et les services RH se tiennent à la disposition des agents : en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter **FO-DGFIP**.

MODALITÉS PRATIQUES

- ▶ Coupures possibles d'une durée 2h00 sur 2 créneaux de 8h00 à 13h00 et/ou de 18h00 à 20h00.
- ▶ Annonce du risque de coupure par RTE 3 jours avant sa réalisation et relai par les chefs de service.
- ▶ Durant cette période, l'agent doit emporter son équipement de TT chaque soir (PC chargé et téléphone portable) complété de documents.

DÉLESTAGE

CRÉNEAU de 8h00 à 13h00

Alerte la veille vers 17h00 par le chef de service.

Coupure sur Site

Site fermé et réouverture à 14h00 aux agents et usagers

- ▶ TT « flottant », pour la matinée, pour les agents ayant cette option dans leur convention
- ▶ TT « exceptionnel », pour la matinée, pour les agents n'ayant pas de télétravail « fixe » le jour de la coupure



Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

► TT « exceptionnel », pour la matinée, pour les agents sans convention de télétravail ayant la possibilité de télétravailler

► ASA, pour la matinée, pour garde d'enfant de moins de 16 ans et sans limite d'âge pour les enfants handicapés si établissement scolaire/crèches... fermés (attestation établissement + attestation agent à fournir)

► ASA, pour la matinée, pour les agents sans PC portable ou ayant une mission non télétravaillable

Coupure au domicile de l'agent

Retour sur site et possibilité de changement de jour de TT

Coupure au domicile de l'agent et sur site

TT si l'agent peut télétravailler hors connexion !!!
ou ASA

CRÉNEAU de 18h00 à 20h00

► Alerte dans l'après-midi, le jour même, avant 16h00 par le chef de service

► Site évacué au plus tard à 17h30

► Aucune ASA

RESTAURATION COLLECTIVE

► **ÉPERNAY et REIMS** (*bâtiments DGFIP*)

En cas de coupure le matin, le site sera fermé jusqu'à 14h00 : pas de restauration

► **CHALONS** (*RIA*)

En cas de coupure le matin, le site sera fermé jusqu'à 14h00 : pas de restauration

Dans les 2 cas, aucune prise en charge de frais de repas en l'absence de restaurants ouverts : demande transmise à la Direction Générale (DG) : cf situation « confinement et covid » en 2020 et prise en charge de 17,50€/jour.

LES BONNES INTENTIONS : POSTURE ?

Les Organisations Syndicales ont demandé la neutralisation de la journée en cas d'obligation de venir travailler l'après-midi c'est-à-dire que les agents concernés ne perdent pas d'heures.

Pour exemple, dans un protocole hebdomadaire de 38h30, la matinée en TT compte pour 3h51 et la journée 7h42.

La Direction a obstinément refusé d'accorder une journée neutre. Elle a de même obstinément refusé que les agents restent en télétravail toute la journée si cette journée n'est pas habituellement une journée de TT.

Étonnamment le bilan carbone n'est plus à l'ordre du jour !!!

Est-ce que le pragmatisme et le bon sens, évoqués par la Direction, ne sont que des postures ?

Gageons que les chefs de service, au plus près du terrain, en feront preuve en accordant, par exemple, le TT pour la journée et pas uniquement la matinée.



Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>